

Comité de Bassin



De la Martinique

Fort-de-France, le

COMPTE RENDU DE LA PLÉNIÈRE DU COMITÉ DE BASSIN DU 11 juillet 2012

Le mercredi 11 juillet 2012 s'est tenu à l'Hôtel du Département, salle Émile MAURICE, la séance plénière du Comité de Bassin.

Ont siégé		Étaient absents
Représentants de la région et des collectivités locales		
Conseil Régional	M. Daniel CHOMET	-
	-	Mme Thérèse CASIMIRIUS
	-	M. José MAURICE
Conseil Général	-	M. Raphaël SEMINOR
	-	M. Garcin MALSA
	-	M. Félix ISMAIN
Association des Maires de Martinique	-	M. Christian PALIN
	-	M. Pierre SAMOT
	-	M. Arnaud RENÉ-CORAIL
Commune chef-lieu de Département	M. Antoine VÉDÉRINE	-
Communes de plus de 15.000 hab.	Mme Josette NICOLE	-
Communes de moins de 5.000 hab.	-	M. Marcellin NADEAU
Représentants des usagers		
Chambre d'Agriculture de la Martinique	M. Alex PAVIOT	-
	-	M. Thierry SCARON
Chambre de Commerce et d'Industrie de la Martinique	M. Jean-Marc AMPIGNY	-
	-	M. Thierry LAUZÉA
Pêche Maritime	-	M. Hugues COCO
Distributeurs d'eau	M. Fabrice HAZARD	-
Association de Consommateurs	-	M. Marcel DONGAR
Pêche en Eau Douce	-	M. Maurice MONTÉZUME
Associations de Protection de la Nature et de l'Environnement	Mme Véronique PAMPHILE	-
	M. Arthur TRÉBEAU	POUVOIR
Personnalités désignées par le Préfet		
Personnalités qualifiées	M. Marc MORELL - IRD	-
	M. Luc ARNAUD - BRGM	-
Personnalités désignées par le Préfet, représentant le CCEE et le CESR		
Représentants des milieux socioprofessionnels	Mme Denise Emma MARIE	-

Représentants de l'État		
Ont siégé		Étaient absents
Préfecture	M. le Préfet de Région ou son représentant	Représenté par M. Jean-Louis VERNIER
Direction de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement	M. Éric LEGRIGEOIS Directeur de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement	Représenté par M. Bruno CAPDEVILLE
Direction de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement	M. Jean-Louis VERNIER Directeur adjoint de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement	Représenté par Mme Isabelle BARNÉRIAS
Direction Régionale des Finances Publiques	-	M. le Directeur des Finances Publiques ou son représentant
Direction de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt	Mme la Directrice de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt	Représentée par M. Fabrice GRAND
Agence Régionale de Santé	M. le Directeur de l'Agence Régionale de Santé	Représenté par Mme Magali JULIEN
Direction de la Mer	M. le Directeur de la Mer	Représenté par Mme Martine AIRAUD
Institut Français de Recherche pour l'Exploitation de la Mer	M. Jacques DENIS, Délégué Antilles de l'IFREMER	-
Présidents et Directeurs Généraux des Syndicats des Eaux		
SICSM	M. Robert LIBER, Directeur Général, Mme Marina SIGER M. Frédéric L'ÉTANG	
SCCNA	Mme Christine MORIN	
SCCNO	Mme Maryse DUBRÉAS, Directrice Générale	
ODYSSI/CACEM	M. J.-M. CORANSON-BEAUDU, Technicien, Mme Nade RENARD	
Étaient également présents		
Conseil Régional	Mme Laurence LOUISON	
Conseil Général	Mme Valérie VEILLEUR	
DEAL	M. Georges DERVEAUX - DEAL - Chef du SREC M. Gilles HAMAIDE - DEAL/SREC - Chargé de mission DCI Mme Corine FIGUÉRAS - DEAL/SPEB - Chargée de mission DCE Marie-France BERTOME - DEAL/Direction - Secrétariat technique du Comité de Bassin	
Office De l'Eau	Mme Jeanne DEFOI, Directrice	
Observatoire de l'Eau	M. Jean ROGISTER, Responsable	
CCNM - Présidente Contrat de rivière	Mme Gisèle MAXIME	
Maires ou représentants	M. Claude VATRAN	Mairie de Case-Pilote
	M. Charles JOSEPH-ANGÉLIQUE	Mairie du Diamant
	M. Charles-André MENCÉ	Maire de la ville de Ducos
	Mme Lydia ORVILLE	Mairie du Gros-Morne
	M. Émile SOUNDOROM	Adjoint au Maire de Rivière-Salée
	M. Alfred MONTHIEUX M. Gérald BRINGTOWN	Maire de la ville du Robert Mairie du Robert « Service "Environnement" »
	M. Louis-Édouard VIRAYIE	Adjoint au Maire de Saint-Pierre

Ordre du jour

- 1) L'adoption des questions importantes (grands enjeux) et du programme de travail.
- 2) La présentation de la démarche globale de révision de l'état des lieux et spécifiquement de l'étude pression/impact, l'évaluation de l'état des masses d'eau à mi-parcours (tableau de bord du SDAGE),
- 3) Le programme prioritaire d'investissement 2011-2015 pour l'assainissement,
- 4) La présentation de la Directive Cadre « inondation » - DCI,
- 5) La stratégie de communication, sensibilisation et coordination des actions des acteurs de l'eau, du Comité de Bassin,
- 6) L'aide aux particuliers pour la récupération de l'eau de pluie,
- 7) Les questions diverses.

Ouverture de la séance par M. Daniel CHOMET, Président du Comité de Bassin

Monsieur le Président ouvre la séance à 10h00 et remercie les participants. Il propose d'aborder l'ordre du jour par le point N°4 relatif à la Directive Cadre Inondation.

1 - Présentation de la Directive Cadre « Inondation » - DCI

M. Gilles HAMAIDE et M. Georges DERVEAUX, Chef du SREC de la DEAL présentent la Directive Cadre Inondation, datant de 2007, transcrites depuis dans le droit français, et applicable en Martinique.

Les inondations survenues entre 1997 et 2002 en Europe ont eu 25 Milliards d'euros d'impact sur l'économie. Face à ce constat, la Commission Européenne s'est mobilisée en adoptant la directive 2007/60/CE.

Deux aléas sont étudiés (inondation par débordement de cours d'eau, submersion marine). Un premier outil pour déterminer les territoires à risques importants est l'EPRI (évaluation préliminaire du risque inondation). Dans ce cadre, les EAIP (Enveloppes Approchées des Inondations Potentielles = zones particulièrement soumise à l'aléa inondation) ont été croisées avec la population du bassin, afin de définir des poches d'enjeux. Cette EPRI a été réalisée par la DEAL et est disponible sur le site internet de la DEAL, dans la rubrique du service risque. Il s'agit d'un cycle de 6 ans, avec une démarche itérative pour actualiser les documents.

L'étape suivante sera de définir, suite à la consultation des communes, des TRI (Territoires à Risque Inondation) à l'échéance de septembre 2012. Un approfondissement des connaissances sera à mener à l'échéance décembre 2013.

Enfin, la dernière étape sera la définition des PGRI (Plans de Gestion des Risques Inondation), documents soumis à enquête publique, pour décembre 2015. En 2016, les plans de gestion seront à mettre en œuvre.

Prochaines échéances:

- aout 2012 : consultation des communes, analyse des retours
- septembre 2012 : sélection des TRI
- décembre 2013 : définition des PGRI

Monsieur Charles-André MENCÉ, Maire de la ville de Ducos, s'étonne de ne voir citées que les agglomérations de Fort-de-France et du Lamentin, car les communes de Ducos et de Rivière-Salée sont également concernées. Il faut assainir les terres agricoles.

Il souligne que la prison grève près de 25 ha alors que les bâtiments ne couvrent que 3 ha environ.

Il propose de voir les photos aériennes de 1950 pour comparer l'évolution de la mangrove. Ça pose aussi un problème pour la pêche.

Monsieur Émile SOUNDOROM, Adjoint au maire de Rivière-Salée, rejoint son collègue de Ducos.

Monsieur Gilles HAMAIDE précise que la stratégie locale est beaucoup plus large que les TRI. Il est important de recueillir les avis des élus au préalable pour les intégrer à la démarche.

Monsieur Georges DERVEAUX souligne que les TRI répondent à un cadre réglementaire, mais que le reste de la démarche est plus large. Les PPRI ne sont pas annulés par les TRI et les PGRI.

Monsieur Daniel CHOMET reconnaît la nécessité de répondre à un cadre, mais insiste sur l'importance de tenir compte de la connaissance actuelle de la situation.

Monsieur Jean-Marc AMPIGNY, représentant de la CCIM fait remarquer qu'un grand nombre d'activités sont regroupées sur la Lézarde : il faut donc protéger les activités économiques, comme les enjeux.

Monsieur Charles-André MENCÉ insiste sur les outils réglementaires précédemment créés (PPRI, PPRN) et la connaissance antérieure que l'on a des inondations réelles. Il faut maintenant prendre des actions concrètes pour y répondre, en solutionnant les problèmes de financement et de disponibilité foncière.

Monsieur Daniel CHOMET déclare que le Comité de Bassin sera vigilant sur les obligations multiples mais que cela répond bien aux enjeux de nos territoires. Il soumet l'idée de ne pas être simplement dans la correspondance mais aussi d'aller présenter la démarche localement par zone.

Madame Gisèle MAXIME, représentante de la CCNM et Présidente du Contrat de rivière du Galion, propose de multiplier les démarches de contrat de rivière pour avoir une meilleure prise en compte du fluvial, des curages, etc.

Monsieur Daniel CHOMET rejoint cette démarche et propose que cela soit étudié sur d'autres secteurs comme la ville de Schœlcher, le Lorrain, etc...

Monsieur Jean-Louis VERNIER rappelle les dispositions du SDAGE (5.1) et du PDM (mesure 31) visant à remobiliser les champs d'expansion des crues.

Monsieur Charles JOSEPH-ANGÉLIQUE représentant la mairie du Diamant soulève la question des PPRNM et du passage de zones blanches en jaunes.

Monsieur Alfred MONTHIEUX, Maire de la ville du Robert, insiste sur les inondations sur le territoire de la ville du Robert, dans des zones où il y a de nombreuses installations.

Madame Denise Emma MARIE dit que les zones régulièrement inondées sont connues, mais il y a également des zones inondées accidentellement. L'échéance de 2015 est trop loin pour assurer la sécurité des Martiniquais.

Monsieur le Maire du Robert met en garde contre les initiatives des particuliers pour sécuriser les berges en l'absence de réponse apportée par les collectivités ou l'État.

Monsieur Jean-Louis VERNIER rappelle que les financements accordés pour des travaux en rivière s'élèvent à 400 000 Euros à 500 000 Euros, sur la base des demandes des maires.

Monsieur Daniel CHOMET rappelle l'importance d'aborder la question globalement, en ne limitant pas le traitement au curage. Il souhaite que le Comité de Bassin traite la question de l'inondation à hauteur des enjeux (si le curage n'est pas nécessaire, faire autre chose, évacuer les déchets dans des déchetteries, enlever des obstacles, entretenir les berges par des coupes). Il remercie ensuite les intervenants et propose de prononcer un avis favorable au document présenté.

2 - Approbation du PV de la plénière du 07 mars 2012

Monsieur le Président soumet ce compte-rendu aux membres du Comité de Bassin.

Madame Valérie VEILLEUR note qu'elle fera passer ses remarques à la DEAL.

Monsieur Robert LIBER fait remarquer également qu'il parlait de fongibilité des budgets «Eau et assainissement» et non de fongibilité « production et assainissement ».

Monsieur Daniel CHOMET demande que les remarques soient envoyées à DEAL pour correction.

Monsieur le Président soumet au vote et le PV est adopté.

3 - Adoption des questions importantes (grands enjeux) et programmes de travail

Présentation de Mme Gaëlle HIELARD de l'ODE.

→ Consultation du public du 5 novembre 2012 au 4 mai 2013, sur les Questions Importantes (QI), pour contextualiser les enjeux d'hier et faire émerger les nouveaux enjeux.

→ Stratégie en 3 temps :

- Pour informer de la consultation (prospectus, info aux maires).
- Pour la mettre en œuvre (questionnaire dématérialisé ou papier pour les institutionnels, ambassadeurs bleus, déploiement dans les mairies, points relais).
- Puis pour rendre compte de la consultation (exercice porté par le CB, que la partie visible de l'état des lieux).

→ Les grands enjeux pré-identifiés :

- Ressource en eau (conciliation des usages, rationalisation, prévention),
- Pollutions et impacts (qualité de l'eau et des milieux, protection des zones humides, milieu littoral et marin, santé publique, gestion des eaux pluviales),
- Gouvernance et prix de l'eau (gestion durable, coût des services de l'eau, solidarité inter-bassins).

Le calendrier de déroulement du cycle de gestion est aussi un point sur lequel le Comité de Bassin est amené à délibérer.

Monsieur Charles-André MENCE se pose la question du « public » : quel public ?, comment ? Conformité au SDAGE et éligibilité aux financements européens liés à cette conformité ?

Monsieur Jean-Marc AMPIGNY de la Chambre de Commerce et d'Industrie se propose de relayer la consultation auprès du public des entreprises parties prenantes.

Monsieur Daniel CHOMET informe qu'il écrira à tous les acteurs de l'eau pour étudier les possibilités de relais, afin de garantir la qualité de la consultation.

Une originalité locale est à signaler : les *ambassadeurs bleus* qui sillonneront l'île et permettront un vrai contact direct avec les martiniquais.

Monsieur Daniel CHOMET a souhaité une consultation de qualité tout en étant soucieux des deniers publics. A ce titre, l'utilisation de questionnaires papier est important car s'il y a uniquement dématérialisation (questionnaire en ligne), cela ne donnera pas de bons résultats (les ambassadeurs ne pourront pas couvrir tout le territoire, de nombreux martiniquais n'ont pas accès à internet).

Madame Jeanne DEFOI, Directrice de l'Office De l'Eau (ODE) rappelle que lors des consultations précédentes, les mairies ont été sollicitées pour mettre à disposition des espaces, des moyens, etc. mais que toutes n'ont pas répondu.

- **Objectif** : toucher toute la population. Il y a donc besoin de partenariat avec toutes les institutions! (mise à disposition de locaux et de moyens).
- **Un constat** : la plupart des personnes qui viennent aux réunions sont déjà impliqués... Mais on ne baisse pas les bras!
- **Questions importantes** : la population a réagi lors de la consultation de 2006 et cela a permis d'orienter le SDAGE.
- **SAGE/SDAGE** : la LEMA met l'accent sur les SAGE = déclinaison des SDAGE. Lors des consultations, les SAGE se sont avérés moins adaptés à la configuration en Martinique. S'il y a besoin de décliner le SDAGE, il faut privilégier les contrats de baie et de rivière, plus adaptés et moins contraignants que les SAGE. Mais il faut des porteurs.

Madame Gisèle MAXIME (CCNM), dans le cadre de la mutualisation des moyens, propose de se réunir pour que l'information puisse passer par les agents déjà sur le terrain, au moins sur le territoire de la CCNM.

Madame Denise Emma MARIE souligne le caractère oral du peuple martiniquais : il faut s'appuyer absolument sur les médias type radio et télévision. Elle souligne l'importance de s'appuyer également sur les enfants, dans les collèges et les écoles.

Monsieur Daniel CHOMET rejoint Mme MARIE pour s'appuyer aussi sur les entreprises, pour ne pas toucher que les personnes « disponibles » comme les femmes au foyer, ... Pour l'instant 4 réunions publiques sont prévues.

Monsieur Jacques DENIS Délégué de l'IFREMER rappelle que dans les enjeux à mettre à jour, il faut penser à la politique de la mer (le SAR).

A l'issue de ce débat, le Président soumet au vote les questions importantes. A l'unanimité, elles sont approuvées.

4 - Programme prioritaire d'investissement 2012-2015

Le travail important mené en fin d'année 2011 a permis d'établir des priorités plutôt que des demandes de financement au coup par coup.

Monsieur Daniel CHOMET rappelle la difficulté d'obtenir un financement auprès de financeurs nationaux (10 M€ obtenus en plus, lors de la dernière négociation, alors que le budget initial était de 14 M€ sur l'ensemble des DOM et la Corse). Les financeurs sont maintenant particulièrement vigilants sur les dépenses et sur les projets déjà conventionnés. Aussi le taux de consommation des aides accordées reste très insuffisant, alors même que le niveau des dépenses réel reste plus élevé.

Il demande donc aux collectivités de faire remonter leurs dépenses rapidement.

Les représentants des syndicats de l'eau présentent l'état d'avancement des projets financés.

Madame Maryse DUBRÉAS du SCNO

Pour le Carbet et Saint-Pierre, après quelques difficultés, les financements à 95% ont été obtenus et les études et certains travaux sont démarrés. Une réunion est prévue en juillet pour présenter ce qui est déjà réalisé. Le Carbet est un peu en retard car le financement était suspendu pendant un certain temps. Est en cours le projet du Prêcheur, sous maîtrise d'ouvrage de l'Agence des 50 Pas Géométriques.

Madame Christine MORIN du SCNA

Une extension de réseau est bouclée. Les études pour la STEP du Lorrain aussi (même s'il reste des incertitudes sur un aspect foncier). La situation est moins « satisfaisante » pour le FEADER prévu initialement sur une extension de réseau, mais finalement non assuré. A voir pour les études à lancer, car d'autres financements vont être recherchés.

Madame Valérie VEILLEUR du Conseil Général, signale que le Département, maître d'ouvrage du réseau de production d'eau potable, le plus important de la Martinique, s'étonne de ne pas être associé à la démarche sur l'inventaire des besoins.

Monsieur Daniel CHOMET précise que l'on parle de la mise en œuvre du programme prioritaire 2011, et non d'un possible prochain programme prioritaire 2012 - 2015 qui portera sur l'assainissement et sur l'eau. Quand cela se fera, il faudra bien évidemment inviter le Conseil Général.

Monsieur Jean-Louis VERNIER rappelle la démarche, qui consiste à préparer le programme d'investissement 2012 notamment en matière d'assainissement. Les maîtres d'ouvrages sont donc invités à adresser à la DEAL, une fiche descriptive du projet (modèle fiche ONEMA) accompagnée le cas échéant d'un dossier plus complet.

Monsieur Jean-Max CORANSON-BEAUDU de ODYSSI : Les opérations en cours sont financées :

- Acajou-Gaigneron : terminées,
- Matière de vidange : démarré en juin, prévu jusqu'en mars 2013,
- Pointe Simon : travaux en cours.

SICSM :

- Robert : attente de l'autorisation LSE
- Diamant : dossier LSE déposé, autorisations LSE obtenues sur Taupinière et Dizac
- Saint-Esprit : financement bouclé, mais avenant avec SME remis en question. Financement par le SICSM,
- Anse Marette : terminée,
- Problème sur Sainte-Luce : 5 passages en CODERST.

Madame Jeanne DEFOI rappelle que l'ONEMA intervient dans le cadre de la solidarité nationale : les agences de l'eau prélèvent sur leur budget pour abonder l'ONEMA, c'est pour cette raison que des discussions sont en cours au niveau des Assemblées afin de définir le montant alloué.

En période de récession, sur la pollution diffuse, 50 M€ ont été ponctionnés. Or, sur le budget de l'ONEMA, il reste un fond de roulement de 60 M€ bloqués sur les opérations conventionnés mais non utilisés. Le risque de récupération de ces fonds par l'ONEMA est réel. En particulier, une opération non démarrée, celle de Sainte-Luce, risque d'être déprogrammée pour ouvrir les financements sur d'autres projets.

Madame Jeanne DEFOI souligne l'urgence de faire remonter les dépenses, notamment pour les dossiers anciens.

Monsieur Antoine VÉDÉRINE demande si les financements déprogrammés peuvent être réorientés vers un autre projet de Martinique, quitte à ce que ce soit pour une autre collectivité.

Il lui est précisé que tel n'est pas le cas, les crédits retournant dans le budget général de l'ONEMA.

Monsieur Daniel CHOMET demande aux collectivités de faire remonter pour la fin de la semaine à Mme Jeanne DEFOI et à M. Jean-Louis VERNIER, les dépenses des opérations en cours et les programmations pluriannuelles.

Monsieur Robert LIBER doit faire remonter des dépenses. Il ne comprend pas que les dossiers de 2008 puissent être vides, alors même qu'ils ont fait l'objet de convention pour attribution d'aide.

5 - Révision de l'État des lieux

Étape incontournable, qui va jeter les bases du SDAGE 2016-2021, ce travail débute par l'étude « Pressions / Impacts » qui va durer de juin 2012 à octobre 2013, et qui comprend une importante phase de collecte des données.

- État des masses d'eau (voir le diaporama de présentation)
- Madame Corinne FIGUÉRAS rappelle les type d'état des masses d'eau et suivant les niveaux : écologique, chimique, quantitatif / mauvais à très bon.
- Il y a un objectif de non dégradation des milieux imposé par la Directive Cadre sur l'Eau, donc il faut aussi être vigilant pour toutes les masses d'eau, y compris celles avec un objectif de bon état au-delà de 2015.
- État Chimique : 41 substances dangereuses sont suivies.
- Eaux souterraines : l'agrégation par masse d'eau permet d'identifier une moitié en bon état et l'autre moitié en mauvais état. Il n'y a pas d'amélioration, mais pas de dégradation non plus par rapport au SDAGE de 2009.
- Eaux littorales: plutôt une mauvaise évolution, mais ça peut être aussi due à l'évolution des méthodes de suivis (plus précises).

Madame Corinne FIGUÉRAS indique qu'il existe des pistes d'amélioration sur la bioindication, les fonds géochimiques, l'hydromorphologie, pour les masses d'eau des cours d'eau, mais aussi pour les eaux littorales et côtières.

Monsieur Jean-Max CORANSON-BEAUDU demande si les pressions peuvent être superposées sur la carte car « on connaît déjà les pressions ».

Madame Corinne FIGUÉRAS répond que c'est exactement l'exercice qui va être fait dans le cadre de l'état des lieux : les herbiers sont des organismes intégrateurs de toutes les pollutions, la courantologie sera précisée.

Monsieur Daniel CHOMET s'interroge sur la phase suivant le constat de l'état : comment allons-nous mettre en œuvre des actions, ou réactualiser des priorités dans la préparation du SDAGE à venir ?

Madame Corinne FIGUERAS précise que le calendrier situe cet exercice en même temps que pour la préparation du SDAGE, pour le programme de mesures, et pour le bilan à mi parcours. Il s'agit du travail de déclinaison du PDM : un travail est mené avec Mme BARNÉRIAS pour s'assurer que l'état d'une masse d'eau est bien intégré avec des mesures pouvant participer à l'amélioration de l'état.

Madame Véronique PAMPHILE souhaite recevoir toutes les études pour préparer le rapport d'activité du Comité de Bassin.

Madame Corinne FIGUÉRAS précise que la présentation de ce matin est une synthèse de plusieurs études.

Monsieur Daniel CHOMET demande à pouvoir disposer du document sur les indicateurs du SDAGE.

Monsieur Jean-Louis VERNIER rappelle l'importance d'atteindre l'objectif de bon état des masses d'eau. En Martinique, l'objectif a été raisonnable, voire modéré (un tiers des masses d'eau avec objectif de bon état), mais peut-être plus réaliste que dans d'autres bassins. La situation du risque de non atteinte du bon état est donc extrêmement préoccupante pour les masses d'eau qui devraient être en bon état en 2015. Il propose que tous les intervenants concernés se réunissent dans des groupes de travail masse d'eau par masse d'eau, sous l'égide de la DEAL et de l'ODE, pour identifier la cause et l'effet, et mener des actions améliorant la situation.

Monsieur Daniel CHOMET demande si une représentation cartographique est possible, et si on peut rentrer plus dans le détail.

Madame Corinne FIGUERAS précise que l'état des masses d'eau est suivi grâce à une station par masse d'eau, dont l'emplacement est choisi de façon la plus représentative possible.

Dans le cadre de l'information aux membres du Comité de Bassin, il souhaite que la communication au sein même du Comité de Bassin soit structurée, qu'un inventaire des sujets à communiquer sur des objectifs de communication soit transmis à Mme Véronique PAMPHILE ; il souhaite également la création d'un site « internet » dédié au Comité de Bassin avec l'accès hébergé à l'ODE.

6 - L'aide aux particuliers pour la récupération de l'eau de pluie

Monsieur Daniel CHOMET rappelle que la Région a signé une convention le 31 mai 2012 sur ce projet. Il y a une aide de la Région de 30 % à 80% qui peut être accordée, sous condition de ressources. Il indique qu'il y a une possibilité de faire une présentation dans les mairies dans le cadre des conseils municipaux. Un imprimé « Cerfa » édité par la Région sera présenté aux maires.

Madame Magali JULIEN (ARS) pose la question de la formation des plombiers.

Madame Laurence LOUISON (CR) répond que c'est déjà un premier pas.

Monsieur Frédéric L'ÉTANG (SICSM) demande s'il y a une modification de la redevance « assainissement » dans ce cas-là ?

Madame Laurence LOUISON répond que la Région accompagnera tous les syndicats dans leurs projets.

Monsieur Jean-Marc AMPIGNY (CCIM) pose la question de la logique économique de ce type d'installation.

Messieurs Robert LIBER et Daniel CHOMET rappellent qu'il s'agit bien d'une démarche écologique avant tout, et que c'est pour cette raison que des aides ont été prévues.

Sur ce dernier point, le Président Daniel CHOMET remercie l'ensemble des participants et lève la séance.

Le Président du Comité de Bassin

Daniel CHOMET

